

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 4 novembre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Raymond Dion, conseiller
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0505 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 4 novembre 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- AT2008-285 intitulé : « *Modifications aux règles relatives au stationnement sur le réseau artériel concernant le nouveau parcours métrobus 802 - Arrondissements Limoilou et La Cité* ».
- AP2008-513 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0506

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 octobre 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 octobre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0507

Approbation du Règlement modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en incorporant le lot 1 313 082 à la zone R-A/B5, Règlement n° 85-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-252 (Ra-1427)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V-965-89 en incorporant le lot 1 313 082 à la zone R-A/B5, Règlement n° 85-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0508

Approbation du Règlement n° 88-2008 modifiant le tableau 9.2 et abrogeant l'article 9.5.4 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment, Règlement n° 88-2008 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-277 (Ra-1427)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement no 88-2008 modifiant le tableau 9.2 et abrogeant l'article 9.5.4 du Règlement de zonage n° V-965-89 - enseignes détachées du bâtiment* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0509

Approbation du Règlement n° 232 autorisant des dépenses et un emprunt de 8 080 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803 du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-069 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 232 autorisant des dépenses et un emprunt de 8 080 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 803* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0510

Approbation du Règlement n° 233 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 515 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réparation des planchers de béton du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-070 (Ra-1427)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 233 autorisant des dépenses et un emprunt de 4 515 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réparation des planchers de béton* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0511

Approbation du Règlement n^o 234 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 994 000 \$ pour l'acquisition de vingt (20) autobus en 2009 du Réseau de transport de la Capitale et modification du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 - FN2008-071 (Ra-1427)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1^o d'approuver le *Règlement n^o 234 autorisant des dépenses et un emprunt de 11 994 000 \$ pour l'acquisition de vingt (20) autobus en 2009* adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 24 septembre 2008;
- 2^o d'approuver le programme triennal des immobilisations 2008-2009-2010, révisé en date du 24 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0512

Renouvellement, pour l'année 2008, de l'entente prise dans le cadre des suppléments au loyer d'urgence - Addenda à l'entente tripartite 2004-2005 - OM2008-005 (CT-OM2008-005) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un addenda à l'entente tripartite 2004-2005 intervenue entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec » et l'« Office municipal d'habitation de Québec », dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0513

Nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Québec - OM2008-006 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de nommer monsieur Clément Guimond, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0514

Approbation des conditions de travail, des échelles de traitements et de progression salariale et des modifications au régime de retraite des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec - RH2008-666 (CT-RH2008-666) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver les conditions de travail des cadres de la direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver les modifications apportées au régime de retraite des cadres de la Ville, applicable aux cadres de la Direction générale et aux directeurs de service et d'arrondissement, selon les conditions mentionnées à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0515

Approbation des conditions de travail, des échelles de traitements et de progression salariale et de l'entente relative aux modifications au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec - RH2008-864 (CT-RH2008-864) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver les conditions de travail des cadres, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approuver l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite, conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction, selon les conditions mentionnées à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0516

Versement des correctifs d'équité salariale au personnel politique, exerçant ou ayant exercé des tâches de fonctionnaires, sans être visé par un certificat d'accréditation - RH2008-886 (CT-RH2008-886) — (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le versement des correctifs d'équité salariale au personnel politique, exerçant ou ayant exercé des tâches de fonctionnaires, sans être visé par un certificat d'accréditation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0517

Approbation des conditions de travail et de l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction et entre la Ville et l'Association des chefs pompiers du Service de protection contre l'incendie - RH2008-891 (CT-RH2008-891) — (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver les conditions de travail des chefs pompiers, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 2 et dans le document des points saillants joints en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'approuver l'entente relative aux modifications apportées au régime de retraite conclue entre la Ville et l'Association du personnel de direction et entre la Ville et l'Association des chefs pompiers, laquelle est jointe en annexe 3 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0518

Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2008-899 (Ra-1428)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter les modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et d'adopter la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0519

Nomination d'un membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2008-003 (Ra-1428)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de nommer monsieur Clément Guimond, à titre de représentant de la Ville de Québec, pour siéger au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0520

Adoption de la Politique de déneigement révisée en date du 31 octobre 2008 - TP2008-063 (Ra-1429)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter la Politique de déneigement révisée en date du 31 octobre 2008, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0521

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le déneigement, R.A.V.Q. 399 - TP2008-064 (Ra-1429)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le déneigement* afin d'ajouter les définitions de « déblaiement » et d'« enlèvement », de modifier la définition d'espace de stockage complet ou partiel et de minimiser les exceptions à la règle générale.

De plus, il prévoit que des escaliers constituant un lien entre deux surfaces déneigées qui représentent un raccourci d'au moins 200 mètres soient déneigés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0522

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408, tel que modifié - AP2008-570 (Ra-1429)

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de*

l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux tarifs pour le remorquage et le service de fourrière à compter du 1^{er} novembre 2008, R.A.V.Q. 408, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0523

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'eau potable, R.A.V.Q. 67 - EN2008-042 (Ra-1427)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant des normes d'utilisation de l'eau potable provenant du service d'aqueduc de l'agglomération. Il interdit de laisser couler l'eau potable inutilement et encadre notamment l'arrosage, le nettoyage d'un stationnement et de son allée d'accès et le remplissage de piscine et de bassin.

De plus, il prévoit des amendes en cas d'infraction.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0524

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation de trois projets d'habitation sur les lots numéros 1 477 932, 1 477 941 et 2 401 112 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 387 - AT2008-272 (Ra-1427)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation de trois projets d'habitation sur le territoire formé des lots numéros 1 477 932, 1 477 941 et 2 401 112 du cadastre du Québec dans le cadre du programme de logement social AccèsLogis Québec mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8). Ce territoire est situé à l'intersection des rues Arago Ouest et Colbert.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets et il modifie en conséquence, pour la partie de territoire visée, le *Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec*.

Ce règlement modifie également le *Règlement sur les dispositions du Règlement de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels* en excluant de l'application des articles 6 à 8 de celui-ci l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale pour les lots mentionnés précédemment.

Ce règlement remplace le Règlement R.A.V.Q. 292.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0525

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels pour la construction du pavillon d'accueil du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 406 - EN2008-049 (Ra-1427)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels pour la réalisation des plans et devis en vue de la construction du pavillon d'accueil du parc linéaire des berges des rivières Saint-Charles et du Berger.

Ce règlement prévoit une dépense de 150 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonné et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0526

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 393 - CU2008-082 (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2008, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 393.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0527

Règlement de l'agglomération sur la réalisation de deux projets d'habitation sur les lots 1 426 902, 1 426 903 et 1 426 904 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 394 - AT2008-228 (Ra-1425)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,
appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de deux projets d'habitation sur les lots 1 426 902, 1 426 903 et 1 426 904 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 394.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0528

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2008, R.A.V.Q. 398 - OT2008-013 (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2008, R.A.V.Q. 398.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0529

Règlement de l'agglomération sur le réaménagement d'une portion de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport comprise entre les rues d'Orléans et du Temple et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 404 - AT2008-237 (Ra-1425)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le réaménagement d'une portion de l'avenue Royale de l'arrondissement Beauport comprise entre les rues d'Orléans et du Temple et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 404.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0530

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 09.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh